

Conseil général  
des ponts et chaussées

**Décision du 22 janvier 2002 relative à la nomination en sus de ses attributions actuelles, de M. Basset (Bernard), ingénieur général des ponts et chaussées, membre de la 2<sup>e</sup> mission d'inspection générale territoriale (Ile-de-France), est chargé par intérim des fonctions d'inspecteur général coordonnateur de cette mission**

NOR : *EQUV0210015S*

Le vice-président du conseil général des ponts et chaussées,

Vu le décret n° 86-1175 du 31 octobre 1986 relatif au conseil général des ponts et chaussées ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 janvier 1987 relatif au fonctionnement du conseil général des ponts et chaussées ;

Sur proposition du président de la 6<sup>e</sup> section, secrétaire général du conseil,

Décide :

En sus de ses attributions actuelles, M. Basset (Bernard), ingénieur général des ponts et chaussées, membre de la 2<sup>e</sup> mission d'inspection générale territoriale (Ile-de-France), est chargé par intérim des fonctions d'inspecteur général coordonnateur de cette mission.

*Le vice-président du conseil  
général  
des ponts et chaussées,  
G. Mercadal*